



SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L' an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 28 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance.

PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Pierre FORTIN donne procuration à M. Christophe CHABOUD, Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Philippe HAZARD, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Marie SANCHO

ETAIT EXCUSE :

M. Luai JAFF

ETAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadia IDORANE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex
☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE

17 AVR. 2025

1/3

✉ mairie@ville-sevres.fr
🌐 www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250410-2025-012-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 10 avril 2025

DÉLIBÉRATION : Budget Primitif - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 du budget principal

N 2025/012

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-5 et R. 2311-13.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Vu la délibération n°2022/075 du 24 novembre 2022 portant mise en place de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R. 2311-13 du CGCT annexées à la présente délibération.

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 2 avril 2025.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Approuve la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2025 du budget principal.

ARTICLE 2.

Décide de reporter la somme de 14 854 884,70 euros sur la ligne budgétaire 001 en recettes de la section d'investissement et de reporter la somme de 7 739 070,30 euros sur la ligne budgétaire 002 en recettes de la section de fonctionnement.

ARTICLE 3.

Décide de procéder à une mise en réserve au compte 1068 "Excédents de fonctionnements capitalisés" pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 5 222 145,55 euros. L'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte administratif de l'exercice 2024.



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

Grégoire de LA RONCIÈRE.



Le Secrétaire de séance,

Mme Nadia IDORANE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

19900 - SEVRES - COMMUNE

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	16 717 108,70		-1 862 224,00		14 854 884,70
Fonctionnement	14 949 384,75	7 301 348,23	5 313 179,33		12 961 215,85
TOTAL I	31 666 493,45	7 301 348,23	3 450 955,33		27 816 100,55
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
19902-PARKING DU THEATRE SEVRES					
Investissement	16 608,09		192,00		16 800,09
Fonctionnement	29 679,28		25 437,19		55 116,47
Sous-Total	46 287,37		25 629,19		71 916,56
TOTAL III	46 287,37		25 629,19		71 916,56
TOTAL I + II + III	31 712 780,82	7 301 348,23	3 476 584,52		27 888 017,11

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20250410-2025-012-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025